



## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2015-0651 du 5 juin 2015, est ouverte en mairie de Collandres, pendant 34 jours, du jeudi 25 juin au mardi 28 juillet 2015 inclus, l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de défrichement de 54,0756 hectares au lieu-dit « Le Conteil » sur la commune de Collandres, déposée par la SARL G.C EXPANSION ayant son siège social au lieu-dit « Le Meynial » sur la commune de Chaliers.

Durant la période d'enquête :

1- le dossier comportant une demande d'autorisation de défrichement, un diagnostic naturaliste et étude d'incidence valant étude d'impact et l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement, est déposé en mairie de Collandres où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie, le mardi et mercredi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 8h30 à 12h30.

2- les observations, propositions et contre-propositions peuvent soit être :

- consignées par le public sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- adressées par correspondance à M. Bernard THOMAS, retraité de l'Éducation Nationale, désigné par le Tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, en mairie de Collandres, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais,
- exprimées directement auprès du commissaire-enquêteur qui reçoit le public en mairie de Collandres, les **jeudi 25 juin 2015 de 9h à 12h, jeudi 9 juillet 2015 de 9h à 12h, mardi 28 juillet 2015 de 14h à 17h.**

En cas d'empêchement, M. THOMAS, retraité de l'Éducation nationale, sera suppléé par M. COUTAREL, principal de collège honoraire.

Indications portées à la connaissance du public :

- 1- Cet avis, la demande d'autorisation de défrichement, le diagnostic naturaliste et étude d'incidence valant étude d'impact et l'avis émis par l'autorité compétente en matière d'environnement, sont mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Cantal ([www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)).
- 2- Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
- 3- Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M. Gilles CHADELAT, responsable du projet en sa qualité de gérant de la SARL G.C EXPANSION ayant son siège social au lieu-dit « Le Meynial » sur la commune de Chaliers —(☎ 04 71 60 10 33).
- 4- Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- 5- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Collandres, en Préfecture (bureau des procédures d'intérêt public) et sur le site internet des services de l'État dans le Cantal, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Cantal statuera soit par un arrêté d'autorisation, soit par un arrêté de refus.

Pour le Préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale

Régine LEDUC